Cahier des charges

Organisation d'une animation « Cafés Rando Nord »

Le Conseil Départemental du Nord, dans le cadre de ses missions de développement et de promotion de la randonnée et de l'itinérance douce a mis en place le label « Café Rando Nord » via lequel des établissements sont reconnus comme étant de qualité pour l'accueil du randonneur.

Afin de faire connaitre aux plus grands nombres de personnes (randonneurs avertis, occasionnels, familles…) ce réseau d'établissements et pour augmenter leur fréquentation, le Comité Nord de la FFRandonnée s'engage par convention annuelle avec le Conseil Départemental du Nord à proposer un programme d'animations en organisant des journées de randonnées avec un déjeuner au sein d'un de ces établissements labellisés. Des demi-journées (matin ou après-midi) peuvent être également organisées, avec au moins le café d'accueil dans le Café Rando, et/ou le goûter, et/ou le verre de l'amitié.

Pour cela, le Comité Nord de la FFRandonnée s'appuie sur ses clubs pour leur confier l'organisation de ces sorties et l'accompagnement des randonneurs.

Le réseau étant départemental, au moins une animation doit avoir lieu chaque année dans l'ensemble des 6 arrondissements du département. **Un Café Rando ne peut recevoir 2 années de suite une animation**. La liste des Cafés Rando ayant reçu une animation en 2023 est transmise lors de l'envoi du mail aux associations courant octobre.

Déroulé d'une journée *(les horaires sont donnés à titre indicatif)*

- 8h45/9h : Accueil au sein d'un établissement Café Rando Nord avec un café ou jus et une viennoiserie.
- 9h30 : Départ pour une randonnée en boucle ou à destination d'un autre Café Rando (8-12 km environ)
- 12h30 : Déjeuner au Café Rando :
    - Kir (ou autre boisson entrant dans le budget) pour l'ensemble des participants
    - Pique-nique tiré du sac ou menu avec plat et dessert minimum (les boissons sont à la charge des randonneurs)
- 14h30 : départ pour la randonnée l'après-midi et/ou visite culturelle (randonnée minimum de 4km) km). *Le nombre de km de randonnée dans la journée ne devra pas être supérieur à 18 km*
- En fin d'après-midi (16h30 / 17h), pot de l'amitié avec une boisson (dans l'établissement du matin ou un autre)

Lors de cette journée, le club organisateur essaie de trouver sur les trajets des points d'intérêt touristique ou nature avec une personne qui donne des explications bénévolement *(Si c'est un musée on peut se contenter d'une présentation, le but étant de faire revenir les participants sur le territoire).*

Tarifs

Exemples de formules :

- **Formule sans repas 7 €** *(ce prix n'inclut pas la sortie culturelle)*
  Pour accueil du matin (café ou jus + viennoiserie) + kir le midi + pot de l'amitié (café ou jus ou soft)
- **Formule tout compris 20 €** *(ce prix n'inclut pas la sortie culturelle)*
  En incluant le repas à la formule mentionné précédemment. Le repas doit être composé de plat et dessert minimum et dans la mesure du possible, le café aussi.
  Si le tarif n'est pas négociable à cette hauteur avec le restaurateur, il est envisageable d'aller jusqu'à 24 €, mais avant d'augmenter, voir ce qui peut être négocié (plat plus abordable, jus de pomme à la place du kir...).

➔ **Les prix sont donnés à titre indicatif, ils doivent être négociés avec le cafetier-restaurateur dans la limite du raisonnable.**

Qui fait quoi

Le club organisateur :

- Fournit le ou les animateurs et choisit le ou les circuits à effectuer.
- Négocie avec le restaurateur la formule repas et le nombre de randonneurs pouvant être accueillis.
- Informe le restaurateur qu'il doit envoyer la facture des repas à l'adresse du comité Nord de la FFRandonnée ou par email à nord@ffrandonnee.fr
- Le jour de la sortie, il vérifie le nombre de participants à l'aide de la liste des inscrits fournie par le CDRP et encaisse si nécessaire les derniers participants
- A la fin de l'animation, le président du club envoie au Comité Nord de la FFRandonnée Nord la demande de subvention de 100 ou 200 € pour l'organisation de l'animation, un bilan financier et d'activités de l'animation (compte rendu avec photos, remarques, retour des participants…) et répond au questionnaire ci-dessous : https://forms.office.com/e/MaBJ7g6ATV

Le comité Nord de la FFRandonnée :

- Gère la communication et les inscriptions.
- Encaisse les inscriptions des participants.
- Transmet au club organisateur une liste des inscrits une semaine avant l'animation puis une seconde 48 h avant l'animation.
- Règle la facture auprès du restaurateur.
- Règle la dotation au club après l'évènement sur présentation d'une demande de subvention provenant de son président. (Fichier Word à remplir : Demande de Subvention Café Rando)

Dotation

Le comité Nord verse 100€ ou 200€ à l'association support pour son travail d'encadrement et ses frais annexes dus à l'organisation de l'événement. Les conditions sont les suivantes :

Dotation de 100 € - Organisation d'une demi-journée (matin ou après-midi)

Si matinée : un café d'accueil – viennoiserie, une randonnée d'au moins 8 km* et un apéritif convivial (boisson et grignotage) en fin de randonnée, ou le déjeuner si le café-rando nord propose une restauration

Si après-midi : café d'accueil ou un soft, randonnée d'au moins 8 km* et une collation de fin de randonnée (une boisson et un produit à manger (crêpe, gaufre, produit du terroir…) dans un Café Rando

Dotation de 200 € - Organisation d'une journée complète (matin et après-midi) avec Café d'accueil, repas au Café Rando ainsi qu'un pot de l'amitié en fin de journée. Une randonnée d'au moins 8 km doit être faite le matin ou l'après-midi dans le cadre d'une animation journée.

Randonnée d'au moins 8 km *
Dans la cadre d'une journée, le programme doit proposer au moins une randonnée de 8 km, soit le matin ou l'après-midi.

Pour la seconde, elle doit être d'au moins 4 km sauf si une visite guidée nature ou patrimoine est proposée pendant cette période (dans ce cas, il devra être parcouru au moins 2 km)

Dans le cadre d'une ½ journée, si une visite guidée nature ou patrimoine est programmée, la randonnée devra être d'au moins 5 km

L'acceptation de la sortie culturelle en complément de la randonnée de l'après-midi doit être approuvé par le comité Nord de la FFRandonnée et doit être en lien avec le patrimoine local ou départemental.

Sont acceptés les visites de musées, patrimoine brasseur, sites miniers ou sites remarquables d'intérêt touristique. (Liste non exhaustive)

Arbitrage

Le comité Nord de la FFRandonnée, en fonction des subventions qui lui sont attribués, détermine le nombre de journées de promotion des Cafés Rando Nord qui seront proposées sur une année civile, et sur quel territoire elles devront être organisées.

Les membres du groupe de travail Café Rando contactent ensuite les clubs des zones concernées pour identifier les clubs volontaires et les établissements Cafés Randos Nord à cibler. Les Cafés Rando ayant accueilli une animation en année N, ne sont pas éligibles en année N+1

Le premier club qui manifeste son intérêt pour un établissement Café Rando sera prioritairement sélectionné pour assurer l'animation dans celui-ci.

Chaque demande sera étudiée par le Comité et il est demandé à chaque club désirant proposer une animation de faire connaitre son intention et un préprogramme avant le 10 décembre pour l'année suivante.

Les dates du calendrier des animations pour une année civile devront être arrêtées pour le 13 décembre afin de pouvoir établir les supports de communication.

Questions fréquemment posées (FAQ)

I. Quel est le nombre minimum de participants pour qu'un évènement Café Rando soit maintenu ?

Le nombre minimum est de 8 personnes, sans compter l'organisateur de l'évènement. Si ce nombre de personnes n'est pas atteint 3 jours avant l'évènement, il sera officiellement annulé.

II. En cas d'alerte météo, l'évènement est maintenu ?

Il convient au président du club organisateur de décider sur le maintien ou pas de l'évènement, en aucun cas le comité Nord de la FFRandonnée pourra être tenu responsable en cas de problème.

III. Quand dois-je fournir la date de l'évènement et le choix du Café Rando ?

Un minimum de 6 mois est exigé afin de bien communiquer sur l'évènement lors des salons, Offices de Tourisme, etc.

IV. À quelle date dois-je fournir toutes les informations de l'évènement ?

Afin de capter le maximum de participants, il convient d'envoyer toutes les informations au comité Nord de la FFRandonnée deux mois avant la date de l'évènement.

V. Quelles informations dois-je fournir au comité Nord de la FFRandonnée ?

Durée de l'animation (1/2 journée ou journée entière), nom du Café Rando, nom des circuits et les kms correspondants, type d'animation culturelle s'il y a lieu, association organisatrice, nombre de participants autorisés aux randonnées et au repas, déroulement de la journée et le tarif de la journée complète.

VI. Quel est le délai minimum pour accepter une annulation d'un participant ?

Le participant dispose d'un délai de 48 heures avant l'événement pour pouvoir annuler sa venue, en dessous de 48 heures aucun remboursement ne sera fait.

VII. Quand puis-je organiser une animation Cafés Rando Nord ?

Les animations doivent être organisées selon cette formule :

Lors des vacances scolaires de printemps, d'été et de toussaint : À tout moment de lundi à dimanche
Le reste de l'année entre avril et octobre : Samedi ou dimanche